

# SYNTHESE

## BUDGET PRIMITIF 2024

Montants votés en €

BUDGET PRINCIPAL	
SECTION D'INVESTISSEMENT	304 714.06 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	487 174.84 €

BUDGETS ANNEXES		
STATION SERVICE	Investissement	2 000.00
	Fonctionnement	23 675.04 €

ÉPICERIE	Investissement	6 500.00 €
	Fonctionnement	37 587.15 €

EAU ET ASSAINISSEMENT	Investissement	113 220.06 €
	Fonctionnement	269 384.09 €

Le budget primitif principal, dont la marge de manœuvre est en forte baisse au regard de l'exercice précédent (-11% en fonctionnement ; -27% en investissement), prévoit qu'environ 37 % des recettes de fonctionnement (RF) proviennent des impôts et taxes (30 % pour les seuls impôts locaux) et 19 % proviennent des dotations nationales, régionales et départementales. Elles sont complétées par le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 (32 % contre 41% l'année précédente).

30 % des dépenses de fonctionnement (DF) du Budget Primitif principal sont affectées aux charges de personnel.

Les charges à caractère général (= dépenses courantes) représentent 28 % du montant budgété aux DF.

En effet, afin de réaliser l'équilibre de la section d'investissement, les recettes reposent pour 66 % sur le transfert de fonds depuis la section de fonctionnement. Le FCTVA 2022 (11 %) et les subventions attendues (23%) viennent compléter cet équilibre.

Les dépenses d'investissement se porteront essentiellement vers les projets de réfection des toitures et des logements communaux (100 000 €). Une part des dépenses d'investissement prévues au budget concerne toujours l'éventualité d'un projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite (50 000 €). L'achat de matériel d'entretien des espaces verts est également prévu (4000 €)

Concernant les budgets primitifs annexes de l'épicerie et de la station-service, il n'est pas prévu de grosses dépenses d'investissement.

Côté eau et Assainissement, l'étude patrimoniale qui doit être réalisée (environ 100 000 €) sera compensée à hauteur de 80% par les subventions d'équipement de l'Agence de l'eau et du Département.